

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DJSC

Date: ??

Type de proposition: Amendement

Rattaché à: ad 13.013

Auteur-e-s: Commission prévoyance.ne

Titre: Projet de loi portant modification de la loi instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub)

Article 4, alinéa 2

Dès le 1^{er} janvier 2015, les nouveaux assurés de la Caisse sont mis au bénéfice d'un plan de prévoyance en primauté des cotisations pour la partie de leur traitement qui excède 100.000 francs annuel.

Par 8 voix contre 7, la commission a refusé cet amendement.

Signataire-s

NARDIN Marc-André (président de la commission)	
---	--